



Compte Rendu du conseil d'école du 9 novembre 2015

Ecole Maternelle d'Hastignan

Présents :

Equipe Enseignante : Mme Céline Lepineau Willem (Directrice, PS1), Mme Valérie Raimbault (PS2), Mme Sylvie Guichard (MS3), Mme Virginie Meyssonier (MS/GS4), Mme Marie Beugnot (PS/MS5), Mme Sandrine Jasinski (MS6), Mme Nathalie Lebon (GS7), Melle Audrey Dogma et M. Thomas Eyquem (GS8), Mme Béatrice Kéribin (décharge de Mme Lepineau Willem en PS1 et complément de service de Mme Lebon les jeudis et vendredi en GS7).

Personnel Mairie : M. Christophe Joly (Directeur du CLAE)

Parents Elus API Hastignan : Mme Laurence Bartholome, Mme Valérie Bourbon, Mme Brigitte Defoort, Mme Caroline Lacoste, Mme Aurélie Larrue, Mme Claire Riere, Mme Julia Schramm-Valla, Mme Marie Raffault, M. Thierry Bartholome, M. David Defoort

Excusés : Mme Hanusse, Adjointe à l'accessibilité, à la prévention et à la santé, Représentante de la Municipalité pour l'école maternelle Hastignan, Mme Laville, DDEN (Mme Laville ne souhaite plus poursuivre dans ce rôle); Mme Chantal Dutreuilh, responsable de site scolaire.

Présentation des membres du conseil.

Les personnes siégeant au conseil sont listées : enseignants, représentants de la mairie (élu, directeur du CLAE, responsable de site scolaire), parents élus et DDEN (Délégué Départementale de L'Education nationale).

Les résultats des élections de parents d'élèves sont rappelés (390 inscrits). Le taux de participation aux élections était de 50,51 %. L'API Hastignan a obtenu 8 sièges. Les parents ayants tenu le bureau de vote sont remerciés.

Effectifs et organisation des classes rentrée 2015 /2016 .

L'effectif de l'école est de 207 enfants, répartis en : 74 enfants de petite section (PS), 64 enfants de moyenne section (MS), 69 enfants de grande section (GS). L'école compte 8 classes comprenant respectivement 27 PS (classe 1), 28 PS (classe 2), 19 PS + 6 MS (classe 5), 27 MS (classe 6), 26 MS (classe 3), 5MS + 17 GS (classe 4), 27 GS (classe 7) et 25 GS (classe 8). Les effectifs ont été comptabilisés en début d'année. A noter qu'il n'y a plus de seuil d'ouverture automatique de classe.

Il y a deux récréations le matin. La première concerne les enfants de GS, la seconde les PS/MS.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est modifié de manière conséquente cette année, avec la volonté d'harmoniser et de normaliser celui-ci. **En conséquence les parents sont invités à le lire avec attention.** Il sera distribué dans les cahiers de liaison et les parents devront le signer, par la suite, il sera remis aux nouveaux arrivants. Le règlement sera également affiché à l'entrée de l'école. Les modifications sont principalement relatives à la précision des droits et devoirs des différents intervenants (élèves, enseignants/intervenants, parents). Ces modifications comportent des éléments relatifs à l'information des familles, à l'obligation d'assiduité, à la laïcité, au harcèlement.

Ce règlement est adopté.

Les principes de la charte de la laïcité à l'école sont rappelés.

Un règlement spécifique sera proposé et élaboré en concertation avec les parents élus pour la bibliothèque, qui ne figure plus dans le règlement intérieur de l'école.

TAP / APS / CLAE.

Effectifs moyens sur les temps périscolaires

- Pour l'APS du matin (7h-8h45) : 43 enfants,
- Pour les TAP (15h45-16h45 les lundis, mardis et jeudis) : 110 enfants, encadrés par les animateurs et ATSEMS,
- Pour l'APS du soir (16h45-19h les lundis, mardis et jeudis ; 15h45-19h le vendredi) : 60 enfants,
- Pour le repas du mercredi midi : 60 enfants,
- Le CLAE du mercredi après-midi : 44 enfants.

L'équipe périscolaire est constituée du directeur du CLAE, de son adjointe, et de 6 animateurs (1 de moins que l'an dernier). La direction fonctionne en binôme, de sorte que le directeur ou son adjointe est toujours présent, matin et soir.

Pendant le temps d'activités périscolaires (TAP de 15h45-16h45 les lundis, mardis et jeudis), les enfants de petite section sont regroupés en pôle récréatif. Ces enfants goûtent à 16h15.

Quatre mallettes pédagogiques (contes, activités manuelles, origami, danse) sont actuellement utilisées pour les TAP des enfants de MS et GS. Les inscriptions se font le lundi pour la semaine (les enfants s'inscrivent eux-mêmes). Les effectifs sont de 14 enfants par mallette. Les enfants qui ne sont pas inscrits pour une activité sont en pôle récréatif (petit bois, maisonnette). Un tableau sous le préau indique où trouver les enfants, les parents élus apprécient la clarté de ce tableau.

Il est noté que cette année, les fiches sur lesquelles les parents ont indiqué les personnes autorisées à venir chercher leur enfant à l'école (horaires scolaires) sont également utilisées pour le temps périscolaire en maternelle. Les parents de l'API Hastignan apprécient ce fonctionnement et souhaiteraient une généralisation de cette pratique dans les autres écoles.

Dans le cadre de l'APS des projets sont en cours de construction autour des thèmes Cuisine et Jardin. Le CLAE participera également aux festivités telles que Noël, Carnaval et la Kermesse de fin d'année.

En l'absence de représentant de la municipalité, aucune discussion n'a pu avoir lieu sur le projet de la municipalité de facturer les TAP à partir du 1^{er} janvier 2016.

Point Restaurant Scolaire

Des difficultés ont été connues en octobre associées au (non)remplacement de personnel absent (Restauration Scolaire et ATSEM). Néanmoins, depuis le retour des vacances de la Toussaint, une équipe de remplaçantes pour la restauration scolaire a été mise en place par la municipalité et les repas se passent bien.

Les parents élus seront invités à déjeuner à la cantine dès le retour des personnels permanents.

Organisation de l'aide pédagogique complémentaire

L'aide pédagogique complémentaire a accompagné la loi de programmation et de refondation de l'école, et s'inscrit dans un ensemble de mesures pour la maîtrise du socle commun de connaissances. Certains enfants bénéficient de l'Aide Pédagogique Complémentaire (APC), le jeudi de 15h45 à 16h45 ou le lundi de 15h45 à 16h45 (classe 7). Il s'agit de travail en petit groupe (2 enfants). Les enfants qui bénéficient de l'APC sont choisis en Conseil des Maîtres et les parents sont informés.

La vie scolaire et les projets

Bibliothèque : l'emprunt est opérationnel, pour le plus grand plaisir de tous. Tous les parents qui s'investissent pour les emprunts, les retours, l'organisation sont vivement remerciés.

Noël : une porte ouverte pour les parents sera organisée le 17/12/2015. Un goûter de Noël sera organisé le 18/12/2015.

Projets et sorties

Cette année, les enseignants ont choisi de travailler des actions en particulier :

- Projet Danse : intervention de la compagnie « Close compagnie » pour un spectacle de danse classique (thème Les mains) le 10/12/2015 pour toutes les classes, et des interventions dans les classes à partir de janvier pour les classes 1, 2, 3, 5, 6, 8.
- Intervention « Lectures vagabondes », par la compagnie « La petite Fabrique ». Pièce de théâtre le 18/01/2015 pour les classes de MS/GS4 et GS7 (travail sur ce thème dans la classe au préalable).
- Comité de lecture : les enfants emmèneront à tour de rôle des albums chez eux. Un avis sur le livre est demandé à l'enfant et aux parents. Un vote est réalisé à la fin. De nombreux livres sont achetés pour ce comité de lecture. Les albums seront financés par l'API Hastignan (budget 650 euros environ).
- Des projets de sortes diverses sont envisagés / réalisés dans chaque classe.

Photographe : les photos sont en vente au profit de la coopérative scolaire.

Kermesse : la kermesse aura lieu le **10 juin 2015**.

Projet d'école : Le projet d'école a été élaboré en 2011 pour 4 ans. Les axes de travail étaient le langage et la citoyenneté. Plusieurs fiches actions ont été déclinées. Le projet d'école est à renouveler pour une période de 3 ans, avant fin décembre 2015.

Coopérative scolaire : Les recettes de la coopérative sont constituées des bénéfices de la vente des photos, de la cotisation volontaire des familles et de la kermesse principalement. Les dépenses sont principalement les sorties, le petit matériel... La coopérative est gérée par les enseignants et le solde était de 5738 € en début d'année.

Point sur les travaux (à venir/demandés)

Travaux réalisés

- Installation de cimaises pour les classes 4, 5 et 6,
- Nettoyage de la cour,
- Remise en place des barrières devant l'école,
- Grillage ressoudé,
- Extincteur,
- Mise aux normes du dortoir pour la classe 5,
- Ouverture de la fenêtre classe 8,
- Grille d'aération extérieure scellée.

Travaux demandés

- Une boîte aux lettres est demandée pour le courrier de l'API Hastignan,
- Dégradation du revêtement de sol vert sous le préau : une réparation rapide des revêtements très dégradés est nécessaire (les morceaux de revêtement décollés contribuent à boucher les évacuations d'eau de pluie et les enfants les portent à la bouche),
- Portes d'entrée / anti pince doigts : Les dispositifs ont été reçus par les services techniques et doivent être installés,
- Parking :
 - Matérialisation de l'entrée du petit parking en grave à réaliser. Le parking est toujours en cours d'aménagement, un chemin pour relier les parkings (praticable avec poussette !) doit être réalisé,
 - Aménagement de la place de stationnement pour personnes handicapées : marche de trottoir à modifier et creux entraînant une flaque boueuse par temps de pluie,
- Draps pour la sieste : il y a un problème de nettoyage et de changement des draps des enfants,
- Vérification du parc de vélos dont certains sont endommagés.

Ces points doivent être remontés en mairie via la Responsable de site scolaire.

Note : Le téléphone de l'Ecole a des dysfonctionnements. N'hésitez pas à envoyer des courriels lorsque vous n'arrivez pas à joindre l'Ecole : E.Mat.Hastignan.StMedard@ac-bordeaux.fr